Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 21 mars 2024

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FESTIVAL FOOT U13G :

La Commission publie la liste des équipes qualifiées suivantes pour la Finale Départementale du Samedi 6 Avril 2024 :

- RCP FONTAINEBLEAU 31
- ASA MONTEREAU 31
- CS MEAUX 1
- SC GRETZ TOURNAN 31
- LE MEE SPORTS FOOTBALL 1
- AS BOMBON 1
- TRILPORT 31
- USM VILLEPARISIS 31
- FC MELUN 1
- VAL D'EUROPE FC 31
- SENART MOISSY 1
- ES CESSON VSD 1
- US LOGNES 31
- US VAIRES 31
- SC BRIARD 31
- US TORCY PVM 1

La Commission rappelle que la présence des clubs qualifiés à la réunion des clubs finalistes est obligatoire. Cette réunion se tiendra le :

Jeudi 28 Mars 2024 à Montry à 19h30

En cas d'absence, la Commission rappelle que sera appliquée la sanction financière prévue à l'annexe financière du Football Animation